

FORMULE 70A

N° de dossier DF _____

REQUÊTE EN DIVORCE

COUR DU BANC DE LA REINE (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

ENTRE :

(nom au complet),

requérant(e),

— et —

(nom au complet),

intimé(e).

REQUÊTE EN DIVORCE

À L'INTIMÉ(E) (nom au complet)

Le (La) requérant(e) A INTRODUIT UNE ACTION EN DIVORCE CONTRE VOUS en vertu de la *Loi sur le divorce* (Canada) (et demande les autres mesures de redressement précisées aux pages ci-jointes).

SI VOUS DÉSIREZ CONTESTER LA PRÉSENTE INSTANCE, vous-même ou un avocat du Manitoba vous représentant devez rédiger une réponse selon la formule 70J des *Règles de la Cour du Banc de la Reine*, signifier cette réponse à l'avocat du (de la) requérant(e) ou au (à la) requérant(e) si celui-ci (celle-ci) n'est pas représenté(e) par un avocat, et déposer la réponse au greffe du tribunal :

- DANS LES 20 JOURS suivant la signification de la présente requête, si elle vous a été signifiée au Manitoba.
- DANS LES 40 JOURS suivant la signification de la présente requête, si elle vous a été signifiée dans une autre province ou dans un territoire du Canada ou aux États-Unis d'Amérique.
- DANS LES 60 JOURS suivant la signification de la présente requête, si elle vous a été signifiée ailleurs qu'au Canada ou ailleurs qu'aux États-Unis d'Amérique.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Si la présente requête contient une demande de pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint ou une demande de partage des biens, vous devez établir une déclaration financière selon l'article 70.07 et la formule 70D des *Règles de la Cour du Banc de la Reine* dans le délai indiqué ci-dessus pour la signification et le dépôt de votre réponse. Si vous signifiez et déposez une réponse, votre déclaration financière doit y être jointe.

De plus, si une demande de pension alimentaire pour enfants est présentée et que le (la) requérant(e) ou vous-même viviez à l'extérieur du Manitoba, vous devez rédiger un affidavit auquel sont annexés les documents requis en vertu de l'article 21 des *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants*. Vous devez signifier et déposer votre affidavit dans le délai indiqué ci-dessus pour la signification et le dépôt de votre réponse. Si vous signifiez et déposez une réponse, celle-ci doit être jointe à votre affidavit.

Vous vous exposez à des peines sévères si vous ne signifiez pas et ne déposez pas à temps votre déclaration financière dûment remplie.

Remarque : Vous n'êtes pas tenu(e) de déposer et de signifier maintenant une déclaration financière ou un affidavit auquel sont annexés les documents requis en vertu de l'article 21 des *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants* si la requête ou votre réponse contient une demande de pension alimentaire pour enfants et si :

- aucune autre question relative aux aliments ou aux biens n'est soulevée;
- vous êtes la personne à qui seront versés les aliments qui sont demandés;
- vous ne demandez qu'un montant alimentaire qui est prévu dans les tables des lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants;
- tous les enfants pour lesquels vous demandez une pension alimentaire sont mineurs;
- le (la) requérant(e) n'a pas soulevé de questions litigieuses nécessitant la communication de renseignements sur votre revenu en vertu des lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants.

SI VOUS OMETTEZ DE SIGNIFIER ET DE DÉPOSER UNE RÉPONSE, UN DIVORCE PEUT ÊTRE ACCORDÉ EN VOTRE ABSENCE SANS QU'AUCUN AUTRE AVIS NE VOUS SOIT DONNÉ ET UNE ORDONNANCE PEUT ÊTRE RENDUE CONTRE VOUS RELATIVEMENT À TOUTE AUTRE DEMANDE CONTENUE DANS LA PRÉSENTE REQUÊTE. DE PLUS, VOUS POUVEZ PERDRE VOTRE DROIT AUX ALIMENTS OU AU PARTAGE DES BIENS.

AUCUN DES CONJOINTS NE PEUT SE REMARIER tant qu'un divorce n'a pas été accordé et n'est pas exécutoire. Lorsque le divorce est exécutoire, vous pouvez obtenir du greffe un certificat de divorce.

(Date)

Délivrée par _____
Registraire

Cour du Banc de la Reine — Centre de _____

(adresse)

PRÉCISIONS RELATIVES À LA DEMANDE

1. Le (La) requérant(e) demande une ordonnance en vue de l'obtention des mesures de redressement suivantes, conformément à la *Loi sur le divorce* (Canada) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Divorce | <input type="checkbox"/> Pension alimentaire pour enfants |
| <input type="checkbox"/> Arrangements en matière parentale | <input type="checkbox"/> montant prévu dans les tables |
| <input type="checkbox"/> garde conjointe | <input type="checkbox"/> dépenses spéciales ou extraordinaires |
| <input type="checkbox"/> soins et surveillance principaux | <input type="checkbox"/> autre montant |
| <input type="checkbox"/> périodes de soins et de surveillance | <input type="checkbox"/> Pension alimentaire pour conjoint |
| <input type="checkbox"/> garde exclusive | <input type="checkbox"/> Frais |
| <input type="checkbox"/> accès | |
| <input type="checkbox"/> autre (précisez) : _____ | |

2. Le (La) requérant(e) demande une ordonnance en vue de l'obtention des mesures de redressement suivantes, conformément à la législation provinciale :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Non-cohabitation | <input type="checkbox"/> Occupation exclusive de la demeure familiale |
| <input type="checkbox"/> Arrangements en matière parentale | <input type="checkbox"/> Partage ou vente |
| <input type="checkbox"/> garde conjointe | <input type="checkbox"/> Remise de la vente |
| <input type="checkbox"/> soins et surveillance principaux | <input type="checkbox"/> Mesures de protection, y compris : |
| <input type="checkbox"/> périodes de soins et de surveillance | <input type="checkbox"/> interdiction de poursuite |
| <input type="checkbox"/> garde exclusive | <input type="checkbox"/> interdiction de contact/communication |
| <input type="checkbox"/> accès | <input type="checkbox"/> interdiction de se trouver à un endroit |
| <input type="checkbox"/> autre (précisez) : _____ | <input type="checkbox"/> suspension du permis de conduire/du privilège [paragraphe 15(1) de la <i>Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel</i>] |
| <input type="checkbox"/> Déclaration de filiation | <input type="checkbox"/> autre (précisez) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Aliments des enfants | <input type="checkbox"/> Divulgateur financière |
| <input type="checkbox"/> montant prévu dans les tables | <input type="checkbox"/> Frais |
| <input type="checkbox"/> dépenses spéciales ou extraordinaires | <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____ |
| <input type="checkbox"/> autre montant | |
| <input type="checkbox"/> Pension alimentaire pour conjoint | |
| <input type="checkbox"/> Partage des biens familiaux | |
| <input type="checkbox"/> égal | |
| <input type="checkbox"/> inégal | |

3. Précisions relatives aux mesures de redressement demandées :

(Lorsque « d'autres » mesures de redressement sont demandées, indiquez sous forme de dispositions distinctes et numérotées consécutivement la mesure de redressement précise qui est demandée ainsi que chaque allégation de fait substantiel faite à l'appui de la demande.)

4. Réconciliation :

Il n'y a pas de réconciliation ou de reprise de cohabitation possible.

5. Il n'y a pas eu de collusion relativement à la présente requête.

[Lorsque la requête est fondée sur l'alinéa 8(2)b) de la *Loi sur le divorce* (Canada), ajoutez :]

Il n'y a pas eu de pardon ou de connivence à l'égard des motifs de divorce indiqués dans la présente requête.

(Lorsqu'il y a eu pardon ou connivence, donnez des précisions et indiquez les faits à l'appui d'un jugement de divorce dans les circonstances.)

6. Précisions sur les rapports entre les parties :

a) Date et lieu du mariage : (Si la formule 70B est utilisée et si les parties ne sont pas mariées l'une à l'autre, remplacez par « Date du début de la cohabitation : »)

_____ (jour) _____ (mois) _____ (année)

b) Date de cessation de la cohabitation : _____ (jour) _____ (mois) _____ (année)

c) Nom de famille de chaque partie immédiatement avant le mariage :

Requérant(e) [] le même ou
[] _____
Intimé(e) [] le même ou
[] _____

d) Nom de jeune fille de la femme : _____

e) État matrimonial des conjoints au moment du mariage :

Requérant(e) _____ Intimé(e) _____

f) Le (La) requérante(e) est né(e) à _____,
le _____ (jour) _____ (mois) _____ (année).

g) L'intimé(e) est né(e) à _____,
le _____ (jour) _____ (mois) _____ (année).

7. a) Adresse au complet du (de la) requérant(e) (y compris le code postal) : _____

b) Adresse au complet de l'intimé(e) (y compris le code postal) : _____

c) Une des parties a eu sa résidence habituelle dans la province du Manitoba pendant au moins un an avant la date du dépôt de la présente requête.

8. Enfants

a) Noms et dates de naissance de tous les enfants des parties ou de l'une ou l'autre d'entre elles et des enfants pour lesquels l'une ou l'autre des parties tient lieu de parent :

b) Le (La) requérant(e) propose les arrangements suivants en matière parentale :

(Indiquez le type d'ordonnance qui est demandé [garde conjointe, soins et surveillance principaux, périodes de soins et de surveillance, garde exclusive, accès] pour chaque enfant à l'égard duquel le [la] requérant[e] demande une ordonnance de garde ou d'accès.)

c) Le (La) requérant(e) demande une pension alimentaire pour enfants à l'égard de :

d) Le (La) requérant(e) propose les arrangements suivants en matière de pension alimentaire pour enfants :

9. Date de toute entente écrite ou verbale conclue entre les parties :

10. Précisions relatives aux actions en justice visant les parties :

11. Renseignements financiers

(Est jointe à la présente requête la déclaration financière [formule 70D] du [de la] requérant[e].)

(Remarque : Le [La] requérant[e] n'est pas tenu[e] de joindre à la présente requête une déclaration financière ou un affidavit auquel sont joints les documents requis en vertu de l'article 21 des *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants* si, selon le cas :

- le [la] requérant[e] ne demande pas une pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint ou le partage des biens,
- la seule question en litige relative aux aliments ou aux biens est une demande présentée par le [la] requérant[e] afin de recevoir une pension alimentaire pour enfants dont le montant est prévu dans les tables des lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants et si tous les enfants pour lesquels le [la] requérant[e] demande une pension alimentaire sont mineurs.)

(Si la requête contient une demande de pension alimentaire pour enfants et que le [la] [requérant[e] ou l'intimé[e] vive à l'extérieur du Manitoba, ajoutez ce qui suit :)

Est joint à la présente requête l'affidavit du (de la) requérant(e) auquel sont annexés les documents requis en vertu de l'article 21 des *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants*.

12. a) Description officielle du bien réel à l'égard duquel le partage ou la vente est demandé :

b) Adresse du bien réel décrit ci-dessus :

c) Le bien est enregistré sous le (les) nom(s) de :

d) Valeur marchande du bien :

e) Précisions relatives aux charges enregistrées à l'égard du bien :

13. Déclaration du (de la) requérant(e)

J'ai lu la présente requête et j'en comprends le sens. Les faits qui y sont énoncés et dont j'ai une connaissance directe sont vrais, et je crois que ceux dont je n'ai pas une connaissance directe sont également vrais.

Fait à _____, le _____.
(jour) (mois) (année)

(Signature du [de la] requérant[e])

Déclaration de l'avocat(e)

Je soussigné(e), _____, avocat(e) de _____,
requérant(e), atteste au tribunal que je me suis conformé(e) aux exigences prévues à l'article 9 de la *Loi sur le divorce*
(Canada).

Fait à _____, le _____.
(jour) (mois) (année)

(Signature de l'avocat[e])

(Nom de l'avocat[e])
(Nom du cabinet d'avocats)
(Adresse)
(N° de téléphone)
(N° de télécopieur)
(Adresse électronique)